

Pour diffusion immédiate

Le parc régional de la Forêt Drummond prêt pour la saison estivale!

Le 6 mai 2022 – La MRC de Drummond est heureuse de souligner le début de la belle saison en invitant la population de son territoire et la clientèle touristique à visiter le parc régional de la Forêt Drummond. La période de dégel étant terminée, tous les accès routiers sont praticables, tant sur la rive ouest de la rivière Saint-François, dans les secteurs de l'île Jersey et Bonaventure, que sur la rive est, dans le secteur des Érables argentés.

À pied ou à vélo, avec ou sans pitou!

De part et d'autre de la rivière, les sentiers permettent la pratique d'activités de randonnée pédestre et de vélo. Le tronçon situé sur la rive ouest fait partie de la Route verte numéro 4. Sur la rive est, la boucle des Érables argentés a récemment été nettoyée et nivelée. Quel que soit votre choix, le ravissement sera au rendez-vous!

La présence des chiens est acceptée dans les sentiers, mais ils doivent être constamment tenus en laisse afin de respecter les autres usagers et de protéger la faune. Si l'animal pèse 20 kilogrammes ou plus, cette laisse doit être accompagnée d'un licou ou d'un harnais.

Travaux récents

La MRC profite de l'occasion pour informer les gens qui fréquentent le secteur des Érables argentés que des travaux d'abattage et d'élagage sanitaire et de sécurité ont été effectués l'automne dernier. Quelques arbres ont été coupés aux abords du stationnement, majoritairement des frênes attaqués par l'agrile ainsi que quelques autres arbres moribonds.

Au-delà de la nécessité de procéder à ces travaux, cette opération s'inscrit dans le cadre du réaménagement prévu de l'aire de stationnement afin, notamment, d'accroître sa capacité d'accueil.

Respect de la réglementation

La MRC de Drummond demande aux visiteurs de faire preuve de prudence en tout temps et compte sur leur collaboration pour respecter l'intégrité naturelle du parc et sa biodiversité. La réglementation complète sur les activités et les usages est disponible dans la section *Parc régional* du site Web de la MRC au www.mrcdrummond.qc.ca. Parmi les dispositions qu'elle contient, rappelons l'interdiction de se promener dans le parc régional en véhicule hors route et d'y faire des feux.

On trouve également sur le site Web les indications routières pour se rendre dans l'un ou l'autre des secteurs du parc, des capsules vidéo, des explications sur le programme d'intervention en cas d'urgence, etc.

La MRC de Drummond vous souhaite une agréable période estivale!

-30-

Source : Jean Dufresne
Coordonnateur des communications
MRC de Drummond
jdufresne@mrcdrummond.qc.ca | 819 477-2230, poste 123